



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

SOMMAIRE INVERSÉ DU VOLET « PAYSAGE »

DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES PARCS ÉOLIENS

Ce document permettra, s'il est correctement rempli, une instruction plus rapide du volet paysager par le service instructeur. Il ne sera pas joint au dossier d'enquête publique. Les différents points traités sont nécessaires à l'instruction des dossiers, mais également pour une bonne information du public.

Ce document s'inspire du Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres publié par le Ministère de l'Environnement en décembre 2016

Nom du projet : Les Fermes de Septenville

Exploitant: Boralex / Les Vents de la Plaine Picarde SARL

Date: Dépôt des compléments au 03/08/2021

Attentes du service instructeur	Description	Fichier(s) ou document(s) concerné(s)	Page(s) concernée(s)	Observations
Qualité des cartes	Le dossier doit faire apparaître les différents périmètres d'étude et leur rayon. Les cartes sont légendées, dans des formats suffisamment important, sur des pages A3 dans une taille adaptée à la bonne compréhension et lisibilité de la thématique traitée. * aire d'étude immédiate (zone d'implantation + zone tampon de 1 ou 2 km de rayon) * aire d'étude rapprochée (5 km ≤ rayon ≤ 10 km) * aire d'étude éloignée (rayon jusqu'à 25 km / 30 km en fonction des enjeux mais dans tous les cas ≥ 20 km) * éventuellement une aire d'étude intermédiaire (10 km ≤ rayon ≤ 15 km) peut être utile notamment si l'écart entre l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude éloignée est important	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	10-11	>> La zone potentielle d'implantation (ZIP) définie par le porteur de projet ; >> L'aire d'étude immédiate dans un rayon de 1,5 km autour de la ZIP >> L'aire d'étude rapprochée entre 1,5 et 8 km autour de la ZIP; >> L'aire d'étude éloignée entre 8 et 20 km autour de la ZIP.
² Caractéristiques paysagères	L'identification, la localisation, la description (carte et photographies localisées) des entités paysagères au sein du périmètre d'étude, de leurs caractéristiques et de leurs sensibilités / enjeux par rapport à l'implantation d'un projet éolien sont attendues. Il s'agit notamment de traiter les points suivants : * approfondir le traitement des entités et sous entités paysagères en fonction de leur sensibilité au projet éolien ; la sensibilité aux machines pourra être évaluée sur la base des documents de connaissance (Atlas de paysage, Cartes IGN, Carte régionale éolien sur le site internet de la DREAL, etc) * identifier et caractériser les points de vue de qualité depuis l'espace public ; * présenter sur une carte les axes de découverte et les axes de perception du paysage, ainsi que les points de vue identifiés.	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	12-46 47-50 50-83 84-87	 II. 2. Contexte paysager II - 2 - 3 Les unités paysagères II - 2 - 4 L'occupation humaine du territoire II.3. Contexte éolien (dont schémas régionaux éoliens) II.4. Contexte patrimonial, architectural et culturel II.5. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

Les lieux patrimoniaux concernés par le projet (Sites, patrimoine culturel)	L'identification, la localisation, la caractérisation et l'étude des sensibilités et enjeux par rapport au site d'implantation et au projet (notamment en matière de covisibilité avec et visibilité depuis) à l'échelle du périmètre d'étude sont attendues. Le plus souvent, on retrouve : * Les sites classés ou inscrits * Des monuments historiques * Des ZPPAUP, AVAP, Sites patrimoniaux remarquables (SPR) * Des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et en projet d'inscription * Des éléments de patrimoine local protégés dans les documents d'urbanisme (chapelles, oratoires, cimetières militaires, etc.)	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	50-83 84-87	II - 4. Contexte patrimonial, architectural et culturel dont : II - 4 - 1. Lieux touristiques et de valeur patrimoniale II - 4 - 2. Sites protégés II - 4 - 3. Monuments historiques protégés II - 4 - 5. Les Sites Patrimoniaux Remarquables II - 4 - 7. Le patrimoine mondial UNESCO II - 4 - 8. Eléments du patrimoine bâti et naturel protégés au PLUI de la communauté de communes Bocage Hallue II - 4 - 9. Patrimoine d'intêret non protégé II - 4 - 10 Le patrimoine archéologique II.5. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux
4 Enjeux du cadre de vie	A l'échelle du périmètre d'étude et de manière plus approfondie pour ceux situés à moins de 6 km du site d'implantation, la présentation des visibilités depuis le centre du village (axes principaux en direction du site d'implantation, lieux de vie, etc), et depuis les franges du village (entrées et sorties) est attendue. L'étude identifie et caractérise notamment les sensibilités des lieux touristiques qui pourraient être impactés.	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	28-46 51-57	II - 2 - 4. L'occupation humaine du territoire II - 4 - 1. Lieux touristiques et de valeur patrimoniale
5 Contexte éolien	Le dossier présente le contexte actuel au regard des points suivants : a) la situation par rapport aux autres parcs existants ou autorisés dans un rayon de 20 km : nom, distance, nombre de mâts, hauteur en bout de pâle. b) les enjeux et leurs qualifications en termes de mitage, composition inter-parcs, respirations paysagères inter-parcs, saturation visuelle. c) la justification de la localisation et de l'organisation du projet dans ce secteur NB : Les données relatives à l'identification des sensibilités paysagères et patrimoniales font partie du « Porter à connaissance » de l'État	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	48-50 89-99	II - 3 - 2. Effets de cumuls potentiels avec les parcs existants, autorisés ou en projet avec avis de l'AE, III. Variantes du projet dont : III - 1. Éléments structurants du paysage à l'échelle d'implantation III - 2. Comparaison des variantes III - 3. Choix d'implantation et du type d'éolienne
Synthèse des enjeux de l'état initial	L'étude comporte : a) sous forme de tableau (idéalement) ou de texte une synthèse reprenant les principales sensibilités et leur hiérarchisation liées au paysage, au patrimoine et au cadre de vie (points 2, 3 et 4). b) le rappel et la hiérarchisation des enjeux du contexte éolien (point 5). c) une carte de synthèse de l'ensemble des enjeux liés au paysage (a minima les sensibilités modérées à très fortes).	de Septenville_7b_ Etude	64-72 84-87	II - 4 - 3 - 3. MH protégés de l'aire d'étude éloignée présentant une sensibilité vis-à-vis du projet II - 5. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux
Carte des zones de	Le dossier doit comprendre une carte présentant : * les zones de visibilité théorique de l'ensemble du projet et les principales sensibilités liées au paysage, réalisée à l'échelle de l'aire d'étude * la localisation des points de vue des photomontages et l'explication de leur choix	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	100 102-105 113-121	 IV - 1 - 1. Impacts visuels du projet :

Ed: fevrier 2018 Page 2 SEN pôle Sites paysages

8 Exposé des variantes « réalistes » et articulations paysagères avec les parcs éoliens voisins	La séquence « éviter, réduire, compenser » doit être explicite et démontrer la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction dans les choix d'implantation des différentes éoliennes, avant d'envisager le cas échéant les mesures compensatoires des impacts résiduels. Le dossier comprend une étude comparative des différentes variantes envisagées. Ces variantes doivent être réalistes et être cohérentes par rapport au contexte du territoire, c'est-à-dire qu'elles doivent tenir compte des enjeux (Cf. point 6) liées au paysage, au patrimoine et au contexte éolien. L'articulation paysagère avec les autres parcs éoliens doit être explicite. L'étude doit préciser la localisation et l'identification des éoliennes de chaque variante sur des cartes à l'échelle du site d'implantation. Il est attendu la présence de photomontages comparatifs pertinents, c'est-à-dire permettant de comparer les impacts des différents scénarii depuis des points de vue sélectionnés par rapport aux sensibilités et enjeux liés au paysage. Sur l'ensemble des photomontages panoramiques (cf. point 9) réalisés pour l'étude comparative des scénarii, les autres projets construits et autorisés visibles apparaissent, ressortent et sont identifiés. Les structures et éléments de paysage et de patrimoine à enjeux sont localisés et identifiés. Ces photomontages sont accompagnés de commentaires pour chaque point de vue et portant sur la comparaison des impacts des différents scénarii. Enfin, il est attendu, la présence d'une synthèse (sous forme de tableau préférentiellement) illustrant l'impact de chaque variante par rapport aux différentes sensibilités liées au patrimoine, au paysage, au cadre de vie et au contexte éolien. Le nombre de photomontages doit être suffisant pour évaluer les enjeux et les impacts au reçard de l'état initial.	80-Les Fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	77-82 122-128 131	III. Variantes du projet dont :
9 Qualité des photomontages	avant la date du dépôt du dossier) et de bonne qualité (bonne condition atmosphérique permettant d'apprécier l'arrière-plan et réalisées sans végétation - « feuilles tombées » - au moins pour les points de vue illustrant les impacts sur les principales sensibilités). Ce chapitre comprend :	80-Les fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere 80-Les fermes de Septenville_7c_ carnet des photomontages de l'étude paysagère	93 116 117-461	IV - 2. Impacts qualitatifs IV - 2 - 1. Photomontages IV - 2 - 2. Impacts visuels du projet (photomontages) 1. 1. Rappel méthodologique Carnet de photomontages

Ed: fevrier 2018 Page 3 SEN pôle Sites paysages

		1	I	1
10 Évaluation des impacts rapport d'échelle	Le cas échéant, l'étude présente l'évaluation des impacts du projet vis-à-vis des composantes physiques et naturelles du paysage – vallée, village – au regard du rapport d'échelle, l'effet de surplomb et d'écrasement généré par la proximité des éoliennes, les covisibilités avec la silhouette des villages. Cette évaluation s'appuie sur la production de coupes altimétriques et la justification des choix d'implantation.	80-Les Fermes de Septenville_7b_ Etude	21 23	 II - 2 - 3 - 5. Spécificités de l'aire d'étude rapprochée : Figure 19. Bloc-diagramme sur l'aire d'étude rapprochée II - 2 - 3 - 6. Spécificités de l'aire d'étude immédiate : Figure 21. Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate
11 Saturation visuelle du paysage	Compte tenu du contexte régional marqué par le développement de l'énergie éolienne, la présence d'une étude de la saturation visuelle du paysage est attendue. Cette étude doit s'inspirer du Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Décembre 2016). Cette étude peut s'inspirer de la méthode et des indicateurs fixés par la « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage-Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens » de la DREAL Centre-Val-de-Loire. Cette étude peut s'appuyer sur des photomontages à 360° et/ou des panoramiques représentatifs.	80-Les Fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	122-126	IV - 2 - 4. Impacts cumulés du projet avec les projets existants, autorisés et avec avis de l'AE
12 Synthèse des impacts	La présence d'une synthèse (tableau préférentiellement) illustrant l'impact du projet par rapport aux sensibilités liées au paysage et à la saturation visuelle est un résumé attendu pour le grand public et l'instructeur.		129	IV. 3. Synthèse des impacts
13 Clarté de la méthodologie et qualité de la démarche ERC	Afin d'apprécier la méthodologie suivie dans la conception du projet et la pertinence de la démarche ERC, un tableau présente : * le rappel des enjeux de l'état initial * les impacts du projet et leur qualification * les mesures ERC retenues, leur coût et les mesures d'accompagnement, le cas échéant * l'évaluation des impacts résiduels à l'issue d'ERC La définition des mesures peut utilement être présentée sous forme de fiches comportant : * l'intitulé et la nature de la mesure * l'objectif de résultat (adéquation état initial/impact) * les modalités de réalisation (garantie, lieu, calendrier, coût contractualisations) et/ou de gestion et/ou de suivi (durée, fréquence, protocole, restitution au service instructeur)	80-Les Fermes de Septenville_7b_ Etude paysagere	130-133	 V. Mesures V. 1. Mesures d'évitement V - 1 - 1. Réalisation d'un projet de moindre impact V. 2. Mesures de réduction V - 2 - 1. Intégration paysagère du poste de livraison d'électricité V - 2 - 2. Entretien des abords et des équipements V. 3. Mesures d'accompagnement V - 3 - 1. Mise en place d'un panneau pédagogique V - 3 - 2. Sessions d'information auprès des scolaires V - 3 - 3. Bourse aux arbres

Ed: fevrier 2018 Page 4 SEN pôle Sites paysages